

## ARRETES DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Publication n°568 du 23 juillet 2024

- Arrêté n° 4777 du 10/07/2024 DRH Arrêté de nomination stagiaire avec reprise de carrière – Mme Emilie Gasperment
- Arrêté n° 4778 du 18/06/2024 DSD Arrêté modifiant la composition de la Commission d'Agrément en vue d'adoption

D.G.S. (Direction Générale des Services)  
DIRASS (Direction des Assemblées)  
D.R.M. (Direction des Routes et des Mobilités)  
D.C.B.N. (Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique)  
D.R.H. (Direction des Ressources Humaines)  
D.A.F (Direction de l'Administration et des Finances)  
D.S.D. (Direction de la Solidarité Départementale)  
D.D.L. (Direction du Développement Local)

Publication mise à disposition du public et consultable sur place à l'Hôtel du Département :  
Direction des Assemblées - 7 rue Gaston Manent - 1<sup>er</sup> étage - Porte N°109 - 65000 Tarbes  
Communicable sur simple demande à M. le Président du conseil départemental -  
Direction des Assemblées, à l'adresse rappelée ci-dessous ou par téléphone au 05.62.56.78.52

Hôtel du Département – 7 rue Gaston Manent – CS71324 – 65013 TARBES Cedex 9



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS  
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Ressources Humaines

4777

**OBJET : Nomination stagiaire avec reprise de carrière**

Le Président du Conseil Départemental,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 327-1 et suivants,  
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,  
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié, fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,  
Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées du 8 décembre 2023 portant révision des modalités d'attribution du régime indemnitaire au sein du département des Hautes-Pyrénées  
Vu la vacance d'un poste à temps complet à la Direction des Routes et des Mobilités – Direction Entretien et Exploitation des Routes - Service Organisation et Gestion des Routes – Secrétaire (poste 11535),  
Vu la déclaration de vacance d'emploi au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées,  
Considérant que l'agent remplit les conditions générales de recrutement énumérées à l'article L 321-1 du code général de la fonction publique,  
Considérant que l'agent a effectué des services antérieurs à sa nomination stagiaire qu'il convient de prendre en compte,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1.** A compter du 01/08/2024, Madame Emilie GASPERMENT, matricule 6495, est nommée Adjoint administratif territorial stagiaire, pour une durée d'un an, à temps complet.

Compte tenu de la prise en compte des services dans le privé effectués antérieurement à la nomination, Madame Emilie GASPERMENT est nommée à l'échelon 04 de son grade (indice brut 371 - majoré 369) avec 6 mois et 7 jours d'ancienneté conservée.

**ARTICLE 2.** L'agent est affecté à la Direction des Routes et des Mobilités – Direction Entretien et Exploitation des Routes - Service Organisation et Gestion des Routes – Secrétaire (poste 11535). Sa résidence administrative est fixée à TARBES.

**ARTICLE 3.** A compter de sa date de nomination à titre de stagiaire, l'agent est affilié à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.

**ARTICLE 4.** L'agent bénéficie du régime indemnitaire susvisé tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

**DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES**

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9  
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – [www.hautespyrenees.fr](http://www.hautespyrenees.fr)

**ARTICLE 5.** Le présent arrêté est notifié à l'agent et transmis au représentant de l'Etat

**ARTICLE 6.** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), à compter de la date de sa notification.

**ARTICLE 7.** Monsieur le Président du Conseil Départemental et Madame le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GASPERMENT Emilie

Notifié le : 16/07/2024 .

Signature :



Signé électroniquement par  
Saurel Pascal

Date : 10/07/2024 08:14:00

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Pascal SAUREL

**DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES**

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9

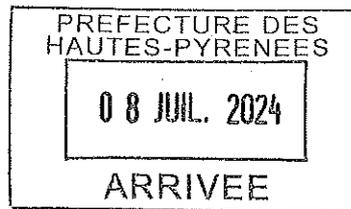
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – [www.hautespyrenees.fr](http://www.hautespyrenees.fr)



REGISTRE DES ARRÊTÉS  
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

4778

DIRECTION DE LA SOLIDARITE  
DEPARTEMENTALE  
DIRECTION ENFANCE FAMILLE  
Aide Sociale à l'Enfance



**OBJET : Arrêté modifiant la composition de la Commission d'Agrément en vue d'adoption**

Le Président du Conseil Départemental,

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L225-2 et suivants et R225-1 à 11,
- VU l'arrêté du 27 novembre 2019 portant composition de la Commission d'Agrément en vue d'Adoption,
- VU l'arrêté préfectoral n° 65-2023-10-03-00002 du 2 octobre 2023 prorogeant l'arrêté préfectoral n°65-2016-08-09-002 du 9 août 2016 portant composition du conseil de famille des pupilles de l'Etat des Hautes-Pyrénées
- Sur proposition de Madame la Directrice générale adjointe de la Solidarité Départementale,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

L'arrêté du 27 novembre 2019 portant composition de la Commission d'Agrément en vue d'adoption est abrogé.

**ARTICLE 2**

Sont nommés membres de la Commission Départementale en vue d'Adoption jusqu'au 18 juin 2030 en leur qualité de représentants de l'institution ou de l'association au nom de laquelle ils sont désignés :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Monsieur Patrick BERDAL, membre du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat des Hautes-Pyrénées, représentant de l'Association Départementale d'Entraide entre les pupilles et les Anciens Pupilles de l'Etat	Monsieur Michel DO CARMO, membre du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat des Hautes-Pyrénées, représentant de l'Association Départementale d'Entraide entre les pupilles et les Anciens Pupilles de l'Etat

**DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES**

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9  
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – [www.hautespyrenees.fr](http://www.hautespyrenees.fr)

././.

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Madame Alice ALONSO, représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales	Madame Janine ABADIE, membre du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat des Hautes- Pyrénées représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales
Madame Bénédicte RAUCY, Adjointe et Chef de services de l'Aide Sociale à l'Enfance.	Madame Pascale COLIN-CASSAGNET, Directrice Adjointe Enfance Familles en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance
Madame Fiona GISTAU, Psychologue au Service Protection Judiciaire	Madame Elisabeth DAUPAGNE, Psychologue Prévention, Protection Administrative de l'Aide Sociale à l'Enfance
Madame Cécile ESQUER, Chef d'unité Prévention Protection Administrative	Madame Florence MASCETTI, Chef d'Unité Prévention Protection Administrative
Docteur Florence BARON, Médecin chef PMI, Directrice Adjointe Enfance Famille en charge de la Protection Maternelle et Infantile	Docteur Marie ZAMBELLI, Chef d'Unité, Direction des Territoires et de l'insertion, Unité PMI site Bagnères
Madame Marianne NEGRO, Adjointe au Chef de Service chargée des Politiques Sociales de l'Etat et Accès à l'Emploi à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	Madame Marie DAUBAN, Chargée de Mission Politiques Sociales de l'Etat et Accès à l'Emploi à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

#### ARTICLE 4

La nomination des membres prend effet à compter de la publication du présent arrêté.

#### ARTICLE 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication sur le site du Département et/ou de sa notification aux intéressés.

Tarbes, le 18 juin 2024  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services



Pascal SAUREL

Notifié le :  
Pour attribution/information.

